

Description

L'employée ou l'employé d'établissements de bains veillent à la sécurité des baigneuses et baigneurs ainsi qu'à la bonne application des règles de l'établissement. Elles et ils assurent l'entretien et le contrôle des installations mises à disposition des usagères et usagers: piscines publiques ou privées, centres de loisirs, bains thermaux, saunas, solariums, etc. Leur surveillance attentive limite les risques de noyades et d'accidents.

Leurs principales activités consistent à:

Surveillance et animation

- veiller à la sécurité des baigneuses et baigneurs en organisant le contrôle des bassins au moyen d'un plan de surveillance, en collaboration avec d'autres employés, ou à l'aide de systèmes de surveillance vidéo
- s'assurer que les baigneuses et baigneurs respectent les règlements en vigueur
- mettre en place des signaux de sécurité pour indiquer les sols glissants, les interdictions de plonger, etc.
- enseigner la natation à des personnes de tout âge
- proposer des animations, des activités sportives et ludiques

Premiers soins

- repérer et secourir toute personne en difficulté en appliquant, si nécessaire, les mesures de premiers soins: réanimation, massages cardiaques, etc.
- dans le cas d'accidents graves, administrer les soins de première urgence et appeler immédiatement les services de secours professionnels
- participer régulièrement à des exercices de sauvetage

Contrôles techniques et entretien

- analyser la qualité de l'eau au moyen de tests chimiques simples
- contrôler le fonctionnement des installations de traitement de l'eau; si nécessaire, les remettre en fonction et informer les responsables des anomalies constatées
- entretenir les différentes installations mécaniques et de ventilation, effectuer les réparations courantes
- entreprendre les travaux de nettoyage (vidanger et nettoyer les bassins) et désinfecter les abords de la piscine (douches, cabines, sols, etc.), ainsi que leurs accès
- maintenir l'ordre dans les locaux, entretenir et ranger le matériel de loisirs (chaises longues, jeux, etc.) et de sécurité (bouées, ceintures, etc.)

Environnement de travail

Les employés d'établissements de bains travaillent à l'intérieur dans le cadre d'une piscine couverte ou à l'extérieur. Elles et ils sont chargés de faire respecter les prescriptions de sécurité et les dispositions spécifiques de l'établissement en collaboration avec le reste du personnel. Leurs compétences et leurs connaissances leur permettent de faire face à toute situation imprévue et d'intervenir en toute occasion. Elles et ils portent une tenue vestimentaire adaptée à l'activité aquatique. Les établissements de bains sont ouverts le soir et le week-end; les horaires de travail sont donc irréguliers.

Formation

La formation d'employée ou d'employé d'établissements de bains s'acquiert en emploi.

Lieux

- Clarens (VD, formation pratique) et Lausanne (VD, formation théorique)

Durée

- 5 semaines à plein temps

Remarque: l'association des piscines romandes et tessinoises propose une formation de base au métier de garde-bain, condensée sur une semaine complète. Pour plus de détails, consulter piscinesromandes.ch.

Conditions d'admission

- bonne condition physique
- brevet PLUS POOL SSS et si possible brevet BLS-AED
- expérience du travail en piscine
- connaissances de base du traitement des eaux
- intérêt pour les branches techniques et manuelles

Titre obtenu

- diplôme d'employée ou d'employé d'établissements de bains EEB-APRT.

Contenu (modules)

Module Sauvetage - Natation - Secourisme (80 heures)

- surveillance en piscine publique: organisation, gestion des équipes, plannings d'entraînement
- natation, sauvetage et sécurité en piscine
- travail en apnée
- hypothermie et situations spéciales, situations d'urgence dans et hors de l'eau
- premiers soins étendus: oxygénothérapie précoce
- prévention et gestion des situations conflictuelles
- sécurité des installations

Module Technique d'entretien des piscines (120 heures)

- bâtiments, électricité, sanitaire et appareillage, chauffage, ventilation et énergie
- aménagements extérieurs: plantation, gazon, machines
- prévention et sécurité dans la manipulation de produits toxiques, chimie de l'eau
- nettoyages et hygiène, traitement de l'eau: désinfection, filtration
- travaux d'hivernage
- pompes et gestion des pannes
- les déchets et leur tri
- administration et services, droit, prévention
- etc.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité de concentration
- Autorité
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Esprit de décision
- Calme et sang-froid
- Résistance physique
- Hygiène et propreté

Perspectives professionnelles

Les employés d'établissements de bains ont la possibilité de travailler à plein temps, à l'année, dans des établissements thermaux et des piscines couvertes. Elles et ils peuvent aussi exercer leur fonction comme activité saisonnière, surtout dans les piscines de plein air.

Perfectionnement

Les employés d'établissements de bains peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours et stages de formation continue organisés par l'Association des piscines romandes et tessinoises (APRT): utilisation de désinfectants, recyclage, etc.
- brevet fédéral de spécialiste établissements de bains

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/perfectionnement](https://www.orientation.ch/perfectionnement).

Professions voisines

- Agent professionnel de sécurité BF/Agente professionnelle de sécurité BF
- Assistant de sécurité publique/Assistante de sécurité publique
- Samaritain/Samaritaine
- Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF/Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF

Adresses

Association des piscines romandes et tessinoises (APRT)
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Tél.: +41 21 601 72 45
<https://www.piscinesromandes.ch>

Communauté d'intérêts pour la formation professionnelle des spécialistes d'établissements de bains et des patinoires (IGBA)
Sportanlage Sihlhölzli
Manessestrasse 1
8003 Zurich
Tél.: +41 43 555 00 10
<https://www.igba.ch>